

---

# SOMMAIRE

---

|  | Pages     |
|--|-----------|
| <b>Remerciements .....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>INTRODUCTION.....</b>   | <b>4</b>  |
| Présentation de l'étude .....  | 4         |
| Méthodologie d'application.....                                      | 4         |
| <b>ANALYSE DES DONNEES EXISTANTES.....</b>                           | <b>6</b>  |
| <b>1.1] Les chiffres de la DDSP.....</b>                             | <b>6</b>  |
| 1.1.1] Nombre de faits constatés.....                                | 6         |
| 1.1.2] Profil de la victime .....                                    | 6         |
| 1.1.3] Relation avec l'auteur.....                                   | 7         |
| 1.1.4] Gravité des faits et poursuites judiciaires .....             | 7         |
| <b>1.2] Les femmes écoutées.....</b>                                 | <b>8</b>  |
| 1.2.1] Nombre d'appels liés aux violences conjugales .....           | 9         |
| 1.2.2] Types de violences conjugales enregistrées.....               | 9         |
| 1.2.3] Profil des femmes écoutées .....                              | 10        |
| 1.2.4] Relation avec l'auteur.....                                   | 11        |
| 1.2.5] Intention des femmes victimes .....                           | 11        |
| <b>1.3] Les femmes hébergées .....</b>                               | <b>12</b> |
| 1.3.1] Effectif des victimes et durée de l'hébergement.....          | 13        |
| 1.3.2] Profil des femmes victimes hébergées.....                     | 14        |
| 1.3.3] Types de violences conjugales enregistrées.....               | 16        |
| 1.3.4] Relation avec l'auteur.....                                   | 17        |
| <b>1.4] Les carences du dispositif d'aide aux victimes .....</b>     | <b>17</b> |
| <b>RESULTATS DE L'ENQUÊTE .....</b>                                  | <b>19</b> |
| <b>2.1] La femme victime de violences conjugales.....</b>            | <b>19</b> |
| 2.1.1] Âge et nationalité des femmes victimes .....                  | 20        |
| 2.1.2] Situation familiale .....                                     | 20        |
| 2.1.3] Situation professionnelle .....                               | 21        |
| 2.1.4] Antécédent de violences conjugales au sein de la famille..... | 21        |

|   |            |
|---|------------|
| <b>2.2] Le profil de l'auteur des actes de violences .....</b>  | <b>21</b>  |
| 2.2.1] Âge de l'auteur .....  | 21         |
| 2.2.2] Situation professionnelle .....  | 22         |
| 2.2.3] Antécédent violent de l'auteur .....   | 22         |
| 2.2.4] Relations de l'auteur avec des produits stupéfiants et/ou l'alcool.....  | 23         |
| <b>2.3] La démonstration de la violence conjugale .....</b>   | <b>23</b>  |
| 2.3.1] Formes de violences conjugales subies.....   | 23         |
| 2.3.2] Caractéristiques et évolution de la violence dans le couple .....  | 24         |
| 2.3.3] Démonstration de la violence devant les enfants .....  | 27         |
| <b>2.4] Les réactions de la victime .....</b>   | <b>28</b>  |
| 2.4.1] Réaction à la première manifestation de violence .....   | 28         |
| 2.4.2] Regard de la victime sur le comportement violent du partenaire.....  | 30         |
| 2.4.3] Intentions de la victime suite aux violences répétées.....   | 30         |
| <b>2.5] La victime et les dispositifs d'aide .....</b>  | <b>31</b>  |
| 2.5.1] Connaissance par l'entourage de la situation de violences subies.....  | 31         |
| 2.5.2] Motivations de la victime .....  | 32         |
| 2.5.3] Regard de la victime sur les dispositifs d'aide.....   | 33         |
| <b>CONCLUSION .....</b>   | <b>36</b>  |
| <b>PRECONISATIONS .....</b>   | <b>38</b>  |
| <b>ANNEXES.....</b>   | <b>i</b>   |
| <b>Annexe n°1 : Questionnaire destiné aux femmes victimes de violences conjugales.....</b>  | <b>ii</b>  |
| <b>Annexe n°2 : Questionnaire destiné aux responsables des structures d'aide aux femmes victimes de violences conjugales.....</b> | <b>vii</b> |

---

# Remerciements

---

L'équipe de L'Observatoire Féminin tient à remercier Madame MARCIN, responsable du service social à la DASD de Guadeloupe, ainsi que l'ensemble des assistantes sociales pour l'aide apportée lors la collecte des données sur le terrain.

Nos attentions vont également à l'ensemble du personnel des centres d'écoute et d'hébergement qui a mis à notre disposition les éléments statistiques sur les femmes victimes de violences conjugales. Il s'agit des structures associatives suivantes :

- CIDF
- Initiative Eco
- ESPOIR

Nous tenons aussi à remercier la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) pour nous avoir communiqué les éléments statistiques recueillis sur le territoire de la Guadeloupe auprès de l'ensemble des services de la police.

Nous remercions enfin l'ensemble des personnes qui ont contribué de près comme de loin à la réalisation de cette enquête :

- Mme FERDY (psychologue)
- Les femmes qui ont gracieusement accepté de nous raconter leur vécu

---

# INTRODUCTION

---

## Présentation de l'étude

En France, les statistiques sur les violences conjugales fournies par les associations de femmes révèlent une situation des plus alarmante. La violence conjugale touche près de 2 millions de femmes par an, soit 1 femme sur 10, victime des comportements agressifs et destructeurs du partenaire.

Environ 400 femmes par année meurent sous les coups de son partenaire et plus de 20 000 plaintes sont enregistrées auprès de la police, la gendarmerie, les tribunaux, les associations, ....

### **1 femme meurt tous les 4 jours victime de violences conjugales en France**

A la lumière des chiffres de la France continentale, qu'en est-il de la Guadeloupe ?

La prise en charge des femmes victimes est assurée par des structures associatives, telles les centres d'écoute et d'hébergement. Ces organismes ont pour mission d'écouter, d'accompagner et d'aider les femmes victimes de violences conjugales. A combien de femmes ces structures viennent-elles en aide ? Les dispositifs d'aide aux victimes sont-ils en adéquation avec les besoins des victimes ?

L'Observatoire Féminin a décidé de mener une étude sur les femmes victimes de violences conjugales en Guadeloupe afin de tenter de mesurer l'ampleur de la situation et d'en définir les caractéristiques. L'objectif de cette étude a été d'/de :

- Evaluer le nombre de femmes victimes de violences conjugales
- Dresser le diagnostic du dispositif d'aide aux femmes victimes de violences conjugales (moyens, actions, nombre de victimes écoutées et hébergées, difficultés rencontrées ...)
- Mettre en exergue les caractéristiques des femmes bénéficiaires du dispositif (profil de la victime, situation socioprofessionnelle, relation avec l'auteur de l'acte de violences ...)
- Identifier les besoins potentiels afin de préconiser des pistes d'actions

## Méthodologie d'application

### a. L'analyse de données statistiques disponibles

Nous avons recueilli des données statistiques auprès des organismes habilités à recevoir, écouter et héberger des femmes victimes de violences conjugales.

Nos investigations nous ont orienté vers :

- les centres d'écoute (CIDF, Initiative Eco et ESPOIR)
- les centres d'hébergement (CIDF et Cap Avenir)

Les chiffres des faits liés aux violences conjugales enregistrés par les services de la police nous ont été communiqués par la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP).

#### b. Les entretiens

Une série d'entretien en face à face et par téléphone ont eu lieu auprès de professionnels de divers secteurs tels des psychologues, des assistantes sociales, etc. afin d'identifier les mécanismes de la violence conjugale et d'approcher les femmes victimes.

#### c. L'enquête de terrain

L'enquête de terrain sur les femmes victimes de violences conjugales s'est fait comme suit :

##### ☛ Enquête auprès des femmes victimes de violences conjugales

Un questionnaire a été élaboré et remis à un certain nombre de relais de terrain (**Cf. Annexe n°1 : questionnaire destiné aux femmes victimes de violences conjugales**). Ces relais de terrain ont eu pour mission la collecte des informations auprès des femmes victimes de violences conjugales. Il s'agit des assistantes sociales (Service Social Départemental, et des médiateurs familiaux et psychologues respectivement du CIDF et d'INITIATIVE ECO.

Comme critère d'identification des femmes victimes de violences conjugales nous avons retenu les femmes qui ont été en situation de violences conjugales entre le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et le 1<sup>er</sup> février 2005 (date de fin de l'enquête de terrain).

##### ☛ Enquête auprès des responsables des structures d'aide aux victimes

Un questionnaire a été administré aux responsables des structures d'accueil et d'écoute des femmes victimes de violences conjugales afin de recueillir des informations sur le dispositif d'aide aux victimes mis en place (**Cf. Annexe n°2 : questionnaire destiné aux responsables de structures d'aide aux victimes de violences conjugales**).

# ANALYSE DES DONNÉES EXISTANTES

## 1.1] Les chiffres de la DDSP<sup>1</sup>

### 1.1.1] Nombre de faits constatés

En 2005, la DDSP, la Direction Départementale de la Sécurité Publique a constaté 166 faits de violences conjugales. Ces chiffres regroupent les chiffres de l'ensemble des services de police de la Guadeloupe continentale.

#### Nombre de cas de violences conjugales constatés

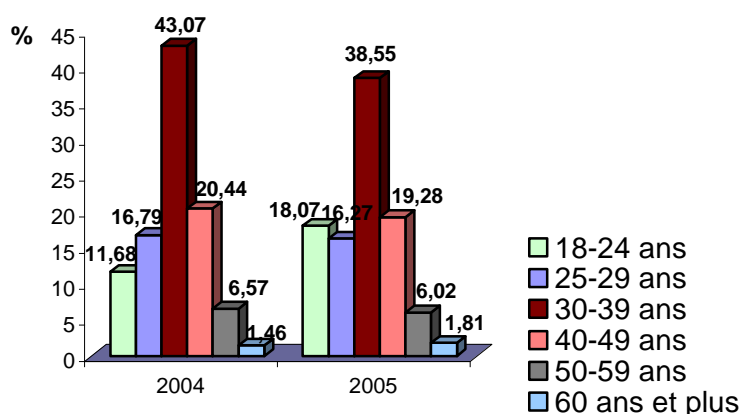
|                    | 2004 | 2005 |
|--------------------|------|------|
| Nombre de victimes | 138  | 166  |

Le nombre de femmes victimes de violences conjugales est en hausse de près de 20,29% par rapport à 2004. Parmi les 166 victimes de 2005, la DDSP a noté la présence d'une femme enceinte. La DDSP a enregistré 140 faits de violences conjugales en région Grande-Terre pour l'année 2005 et 25 dans la zone de la Basse-Terre. Le nombre de faits constatés est en augmentation de près de 22% en Grande-Terre et de près de 9% en Basse-Terre (le nombre de faits de violences conjugales enregistrés en 2004 était respectivement de 115 et 23).

### 1.1.2] Profil de la victime

Sur l'ensemble des 166 plaintes de femmes victimes de violences conjugales enregistrées par les services de la police, plus de 92% des femmes sont âgées de moins de 50 ans.

#### Tranche d'âge des victimes

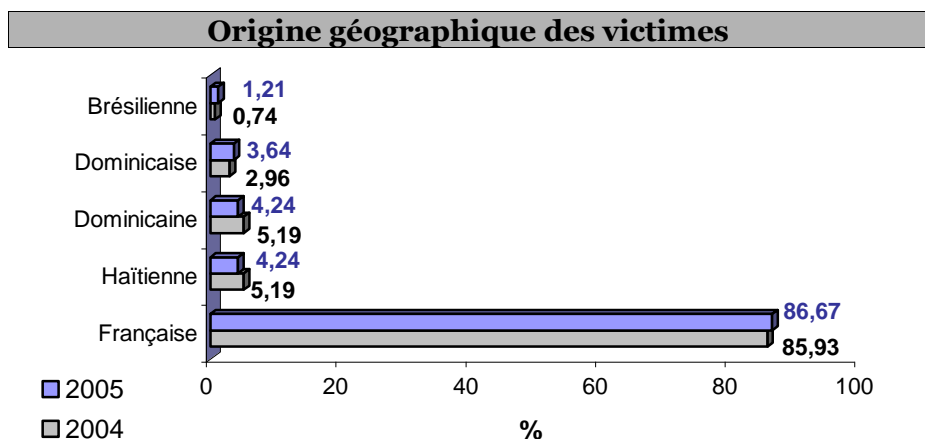


Parmi ces femmes, la plus forte proportion des victimes est âgée de 30-39 ans et de 40-49 ans (soit respectivement 38,55% et 19,28% des femmes).

Et, près de 8% des victimes sont des femmes âgées de 50 ans et plus.

<sup>1</sup> La DDSP, Direction Départementale de la Sécurité Publique, réunit l'ensemble des services de la police opérant sur le territoire de la Guadeloupe.

Ces femmes victimes de violences conjugales sont pour une large part de nationalité française. Selon la DDSP, sur l'ensemble des faits de violences conjugales signalés, plus de 4/5<sup>ème</sup> des femmes victimes sont de nationalité française contre 1/5<sup>ème</sup> d'origine étrangère. Parmi ces étrangères, nous notons la présence de : brésiliennes, dominicaines, dominicaises et haïtiennes. Les plus touchées par cette violence conjugale sont les femmes d'origine haïtienne et dominicaine.



### 1.1.3] Relation avec l'auteur

Les relations entre la victime et l'auteur des faits peuvent être classifiées en deux catégories. La violence commise par le conjoint ou par le concubin.

En 2004, 59,42% des femmes victimes de violences ont été agressées par leur conjoint et 39,13% des femmes par leur concubin.

#### Lien avec l'auteur de l'acte de violences

|                     | 2004     |          |    | 2005     |          |    |
|---------------------|----------|----------|----|----------|----------|----|
|                     | Conjoint | Concubin | NR | Conjoint | Concubin | NR |
| Effectif des femmes | 82       | 54       | 2  | 58       | 106      | 2  |

NR=Non Renseigné

Le phénomène a été inversé en 2005. Sur les 166 victimes, 63,86% ont été agressées par leur concubin et 34,94% des femmes par leur conjoint.

### 1.1.4] Gravité des faits et poursuites judiciaires

Nous avons mesuré la gravité des faits par le nombre d'Interruptions Temporaires du Travail observé (ITT). Nous avons noté les éléments suivants pour l'année 2005 :

○ 29,52% des femmes victimes de violences conjugales ont subi des blessures corporelles et ont eu une ITT de plus de 8 jours

○ 54,82% des femmes victimes ont eu moins de 8 jours d'ITT suite aux violences conjugales subies

Ces chiffres sont en hausse de 7,06 points pour ce qui est des ITT supérieurs à 8 jours et en baisse de 14,02 points pour les ITT inférieurs à 8 jours.

Divers types d'armes ont été utilisés pour infliger des blessures aux victimes. Il faut noter que ces armes sont classées en 3 catégories : armes à feu, armes par destination<sup>2</sup> et armes blanches. Il a été signalé pour l'année 2005 :

○10 faits pour lesquels des armes par destination ont été utilisées par l'auteur des violences (contre 8 faits en 2004)

○12 faits pour lesquels des armes blanches ont été utilisées pour les actes de violences conjugales (contre 4 faits en 2004)

Dans la plupart des cas enregistrés par les services de la police, l'auteur des faits de violences conjugales est convoqué par un officier de police judiciaire. Il arrive aussi que l'auteur des violences conjugales soit déféré devant le parquet ou alors qu'il soit écroué. C'est ainsi, qu'il a été constaté en 2005, pour des actes ou faits de violences conjugales :

○35 hommes ont été convoqués par un officier de la police judiciaire (contre 42 hommes en 2004)

○3 hommes ont été respectivement déférés devant le parquet et écroués en maison d'arrêt (contre respectivement 4 et 2 en 2004)

○Des gardes à vue supérieures à 24 heures pour 36 hommes (contre 61 hommes en 2004) et inférieures à 24 heures pour 1 homme (ce chiffre est identique en 2004)

## 1.2] Les femmes écoutées

Les centres d'écoute sont au nombre de trois sur le territoire de la Guadeloupe avec une en Basse-Terre et deux en Grande-Terre. Ces structures associatives assurent l'écoute des femmes en détresse et des familles. Il s'agit respectivement des associations :

○Initiative Eco

○ESPOIR

○CIDF

Il est ainsi proposé aux victimes de violences un appui juridique (informations sur les droits et la loi) et un soutien psychologique ponctuel. Le but étant de permettre aux femmes victimes de violences de discuter tout en s'informant sur les moyens d'action dont elles disposent éventuellement.

---

<sup>2</sup> On entend par « arme par destination » tout objet qui a été utilisé pour tuer ou blesser, ou tenter de tuer ou de blesser un ou plusieurs personnes.

Par exemple, l'utilisation d'une bouteille en verre ou d'un morceau de tuyau en plastique pour tenter ou frapper sa partenaire constitue un motif d'inculpation, comme armes par destination.



Deux cas se présentent alors :

○ Si la demande de la plaignante est une demande précise, elle est orientée vers les assistantes sociales, psychologues, médiateurs familiaux, etc.

○ Si un accompagnement de la victime doit s'opérer, elle intervient le plus souvent sous la forme d'une procédure judiciaire.

Dans le cadre d'un réseau d'écoute et d'aide, des femmes victimes de violences conjugales peuvent se réunir et discuter au sein d'un groupe de parole. Cette méthode permet à la femme victime de s'exprimer et surtout de se revaloriser. Ce groupe de parole est généralement composé d'une quinzaine de femmes victimes de violences.

### 1.2.1] Nombre d'appels liés aux violences conjugales

En 2005, ces 3 centres d'écoute ont reçu 512 appels liés aux violences conjugales sur les 1606 appels enregistrés.

#### Part des appels liés aux violences conjugales

|   | 2002         | 2003         | 2004         | 2005         |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Nombre d'appels total enregistrés                                     | 1674         | 2378         | 1967         | 1606         |
| Appels liés aux violences conjugales                                  | 686          | 382          | 589          | 512          |
| <b>Part des appels liés aux violences conjugales (en pourcentage)</b> | <b>40,98</b> | <b>16,06</b> | <b>29,94</b> | <b>31,88</b> |

Le nombre d'appels liés aux violences conjugales enregistré au niveau des centres d'écoute est en légère baisse. En 2005, le nombre d'appels affecté à la violence conjugale a diminué de 9,1 points.

Selon certains des psychologues des centres d'écoute, cette décroissance du nombre d'appels n'est pas la conséquence d'une baisse du nombre de femmes victimes de violences conjugales. Cela est la résultante du comportement que peut avoir certaines femmes en situation de violences conjugales. En fait, pour qu'une femme victime de violences conjugales entreprenne la démarche de déclarer sa détresse, son mal-être, il faut « un déclic ». Si ce déclic n'a pas eu lieu, la femme bien que victime de violences, ne perçoit pas sa situation en tant que telle. D'où une évolution en dents de scie de la proportion du nombre d'appels liés à la violence conjugale enregistré au niveau des centres d'écoute.

### 1.2.2] Types de violences conjugales enregistrées

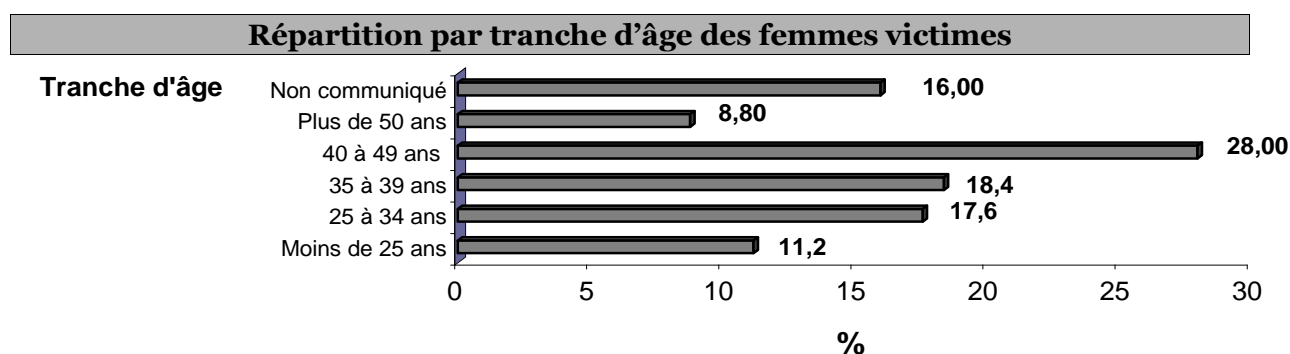
Les femmes entendues par ces 3 centres ont été victimes de 5 types de violences conjugales : physique, verbale, sexuelle, psychologique et économique. Les violences subies le plus par les femmes sont d'ordre psychologique, verbale et physique. Bien que présentes dans le couple, les violences sexuelles sont plus rares.

Une femme sur 10 a été victime au moins une fois de violence sexuelle de la part de son conjoint ou concubin. Il arrive dans certain cas que la victime soit une femme enceinte d'au moins 5 mois.

### 1.2.3] Profil des femmes victimes écoutées

L'analyse du profil des femmes victimes de violences conjugales s'est faite sur les données communiquées par le CIDF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des familles).

Sur les 125 femmes reçues en 2005 pour des problématiques liées à la violence conjugale plus de la moitié est âgée de moins de 50 ans.



La majeure partie des femmes victimes de violences conjugales est originaire de Guadeloupe. Une faible proportion de femmes victimes de violences vient de la Dominique et d'Haïti.

#### Origine géographique

|                       | Victimes   | %          |
|-----------------------|------------|------------|
| France métropolitaine | 2          | 1,60       |
| Dominique             | 4          | 3,20       |
| Haïti                 | 3          | 2,40       |
| Guadeloupe            | 116        | 92,80      |
| <b>Ensemble</b>       | <b>125</b> | <b>100</b> |

80% des femmes écoutées, victimes de violences conjugales, sont des mères de familles. Selon les statistiques du CIDF, 68% de ces femmes ont entre 1 à 2 enfants et 32% 3 enfants et plus à charge.

#### Répartition des femmes avec enfants à charge

|                       | Victimes   | %          |
|-----------------------|------------|------------|
| Avec enfants à charge | 100        | 80,00      |
| Sans enfants          | 8          | 6,4        |
| Non communiqué        | 17         | 13,6       |
| <b>Ensemble</b>       | <b>125</b> | <b>100</b> |

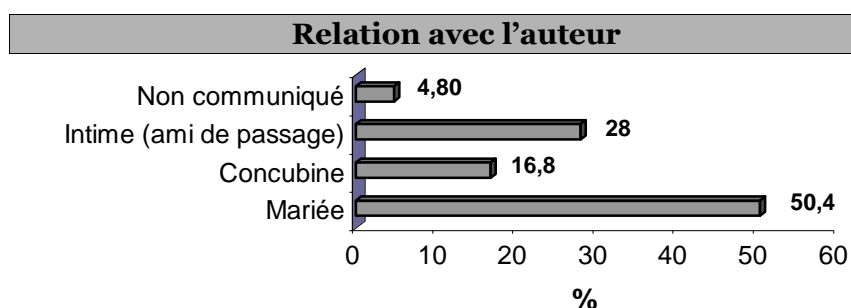
39,20% de ces femmes sont en situation de chômage et 19,20% exercent une activité professionnelle. Un nombre non négligeable de femmes victimes de violences conjugales est étudiante (4,00%).

### Situation professionnelle de la victime

|                 | Victimes   | %          |
|-----------------|------------|------------|
| Salariée        | 24         | 19,20      |
| Chômeuse        | 49         | 39,20      |
| Etudiante       | 5          | 4,00       |
| Retraitée       | 9          | 7,20       |
| Non communiqué  | 38         | 30,40      |
| <b>Ensemble</b> | <b>125</b> | <b>100</b> |

#### 1.2.4] Relation avec l'auteur<sup>3</sup>

Les victimes de violences conjugales entretiennent 3 types de relations avec l'auteur de la violence : mariage, concubinage et intime (ami de passage). L'auteur des actes de violences est pour la majeure partie des victimes leur mari (50,4%).



#### 1.2.5] Intentions des femmes victimes écoutées

Après s'être orientées vers un centre d'écoute, les femmes victimes de violences conjugales souhaitent<sup>4</sup>:

- Divorcer/se séparer du conjoint ou concubin
- Quitter le domicile conjugal
- Porter plainte contre l'auteur des actes
- Être conseillées

Les femmes victimes qui exercent une activité professionnelle et pouvant seules satisfaire aux besoins des enfants désirent soit partir du domicile conjugal soit quitter l'auteur des actes de violences (séparation de corps ou divorce). Elles sont alors orientées vers des centres d'hébergement d'urgence si un membre de la famille ne

<sup>3</sup> Il nous a été possible de définir le type de relation entretenu par les femmes victimes avec l'auteur des actes de violences à partir des données fournies par le CIDF.

<sup>4</sup> Source : données du CIDF

peut les héberger. Mais, en règle générale, les femmes veulent avant tout avoir des informations et un appui juridique. Des conseillers juridiques, des médiateurs familiaux et des avocats les informent sur leurs droits et les aident dans leur démarche de recherche d'informations.

Le constat émis par les responsables de centres d'écoute est que la situation économique de la plupart des femmes victimes de violences conjugales ne leur permet pas de quitter le domicile conjugal. N'exerçant pas une activité professionnelle génératrice d'un revenu adéquat, il est difficile pour ces femmes d'envisager un éventuel changement de condition familiale. Quitter le domicile familial est une chose impensable pour ces femmes quand la situation financière n'est pas stable et ne permet pas de subvenir aux besoins vitaux.

### 1.3] Les femmes hébergées

Actuellement, il y a deux centres d'hébergement d'urgence pour les victimes. Ils sont tous deux localisés en Grande-Terre. Il s'agit du CIDF et de CAP AVENIR.

Un troisième est en cours de création par l'association Initiative Eco, il sera situé sur la zone de Basse-Terre.

#### Description des lieux d'hébergement des victimes

| <b>APPARTEMENTS</b>               |                    |  |
|-----------------------------------|--------------------|--|
| <b>CIDF</b>                       | Type               | hébergement d'urgence  |
|                                   | Capacité d'accueil | 4 familles<br><i>Soit 12 personnes au total</i>  |
|                                   | Bénéficiaires      | Public âgé de 18 ans et plus avec ou sans enfants résident en Guadeloupe   |
| -----                             |                    |  |
| <b>CAP AVENIR</b>                 | Type               | Hébergement  |
|                                   | Capacité d'accueil | 24 lits  |
|                                   | Bénéficiaires      | femmes en grande détresse âgées de 18 à 30 ans avec ou sans enfants, originaires des DOM, de la Caraïbe et de la France Métropolitaine |
| -----                             |                    |  |
| <b>INITIATIVE ECO</b><br>En cours | Type               | Hébergement de nuit  |
|                                   | Capacité d'accueil | 3 familles<br><i>Soit 9 personnes au total</i>   |
|                                   | Bénéficiaires      | Femmes âgées de 18 ans et plus avec ou sans enfants  |

### 1.3.1] Effectif des victimes et durée de l'hébergement<sup>5</sup>

En 2005, le CIDF a hébergé 8 femmes victimes de violences conjugales. Ce chiffre est en baisse de près de 62% par rapport à 2003 où 21 femmes victimes avaient été hébergées.

#### Evolution du nombre de femmes victimes hébergées

|                 | 2003      | 2004     | 2005     |
|-----------------|-----------|----------|----------|
| <b>Effectif</b> | <b>21</b> | <b>5</b> | <b>8</b> |

L'appartement dont dispose cette structure est un appartement d'urgence. La durée des séjours n'excède pas les 15 jours sauf pour des cas d'extrême urgence. Dans ce cas, la victime bénéficie d'un allongement de la durée de son contrat d'hébergement. Cet allongement du contrat d'hébergement peut aller de 2 à 8 fois, soit 1 à 4 mois.

Entre 2003 et 2005, la majorité des femmes hébergées par le CIDF ont bénéficié d'un allongement de leur contrat d'hébergement. En 2003, 10 des 21 femmes ont été hébergées plus de 15 jours (contre 5 des 8 femmes en 2005).

#### Durée des contrats d'hébergement

|              | 2003      |            | 2004     |            | 2005     |            |
|--------------|-----------|------------|----------|------------|----------|------------|
|              | Effectif  | %          | Effectif | %          | Effectif | %          |
| < à 15 jours | 0         | 0,00       | 0        | 0,00       | 1        | 12,50      |
| 15 jours     | 11        | 52,38      | 2        | 40,00      | 2        | 25,00      |
| > à 15 jours | 10        | 47,62      | 3        | 60,00      | 5        | 62,50      |
| <b>Total</b> | <b>21</b> | <b>100</b> | <b>5</b> | <b>100</b> | <b>8</b> | <b>100</b> |

Nous notons que le contrat d'hébergement de 5 des 8 femmes a été renouvelé pour l'année 2005, et cela pour une durée de 2 fois 15 jours d'hébergement. En 2003, pour 8 des 10 femmes – dont la durée des contrats excède 15 jours – le renouvellement a été établi pour une durée de plus de 4 fois 15 jours (soit 2 à 4 mois).

#### Nombre de renouvellement de contrat d'hébergement

|              | 2003      |            | 2004     |            | 2005     |            |
|--------------|-----------|------------|----------|------------|----------|------------|
|              | Effectif  | %          | Effectif | %          | Effectif | %          |
| 2 fois       | 2         | 20,00      | 1        | 33,33      | 4        | 80,00      |
| 4 fois       | 3         | 30,00      | 1        | 33,33      | 0        | 0          |
| 6 fois       | 4         | 40,00      | 1        | 33,33      | 1        | 20,00      |
| 8 fois       | 1         | 10,00      | 0        | 0          | 0        | 0          |
| <b>Total</b> | <b>10</b> | <b>100</b> | <b>3</b> | <b>100</b> | <b>5</b> | <b>100</b> |

<sup>5</sup> Les chiffres de notre analyse proviennent uniquement du CIDF. La Direction de CAP AVENIR n'a pas souhaité nous communiquer ses statistiques relatives aux femmes victimes de violences conjugales hébergées dans son centre.

### 1.3.2] Profil des femmes victimes hébergées

Les femmes qui sont hébergées ont un profil quasi identique à celui de celles qui sont écoutées. Dans la plupart des cas, ce sont des femmes qui en état d'extrême détresse sont, pour des raisons de sécurité, orientées vers un centre d'hébergement d'urgence ou non, le temps qu'elles trouvent où se loger.

De 2003 à 2005, le CIDF a hébergé des femmes âgées pour la plupart de 40 à 49 ans et de 25 à 34 ans.

#### Catégorie d'âge des victimes

|                 | 2003      |            | 2004     |            | 2005     |            |
|-----------------|-----------|------------|----------|------------|----------|------------|
|                 | Effectif  | %          | Effectif | %          | Effectif | %          |
| Moins de 25 ans | 3         | 14,29      | 2        | 40,00      | 2        | 25,00      |
| 25 à 34 ans     | 6         | 28,57      | 2        | 40,00      | 1        | 12,50      |
| 35 à 39 ans     | 3         | 14,29      | 0        | 0,00       | 1        | 12,50      |
| 40 à 49 ans     | 6         | 28,57      | 1        | 20,00      | 4        | 50,00      |
| 50 ans et plus  | 1         | 4,76       | 0        | 0,00       | 0        | 0,00       |
| Non communiqué  | 2         | 9,52       | 0        | 0,00       | 0        | 0,00       |
| <b>Total</b>    | <b>21</b> | <b>100</b> | <b>5</b> | <b>100</b> | <b>8</b> | <b>100</b> |

En 2003, sur les 21 femmes hébergées 18 sont françaises (dont 3 de la France continentale et 15 de la Guadeloupe), 1 originaire d'Haïti, 1 de Tunisie et enfin 1 de la Dominique, contrairement aux autres années où les victimes étaient essentiellement françaises.

#### Origine géographique des victimes

|                | 2003      |            | 2004     |            | 2005     |            |
|----------------|-----------|------------|----------|------------|----------|------------|
|                | Effectif  | %          | Effectif | %          | Effectif | %          |
| Française      | 3         | 14,29      | 1        | 20,00      | 0        | 0          |
| Tunisienne     | 1         | 4,76       | 0        | 0          | 0        | 0          |
| Guadeloupéenne | 15        | 71,43      | 4        | 80,00      | 8        | 100,00     |
| Haïtienne      | 1         | 4,76       | 0        | 0          | 0        | 0          |
| Dominicaine    | 1         | 4,76       | 0        | 0          | 0        | 0          |
| <b>Total</b>   | <b>21</b> | <b>100</b> | <b>5</b> | <b>100</b> | <b>8</b> | <b>100</b> |

Les femmes victimes de violences conjugales sont pour la plupart des mères de famille avec en moyenne entre 1 à 2 enfants à charge. Les enfants de ces femmes sont majoritairement âgés de moins de 10 ans.

De 2003 à 2005, nombreuses sont les femmes dont les enfants étaient âgés de moins de 10 ans (en 2003 pour 82,35% des femmes, en 2004 pour 60% et 62,5% en 2005).

**Situation familiale des victimes**

|                                  | 2003      |            | 2004     |            | 2005     |            |
|----------------------------------|-----------|------------|----------|------------|----------|------------|
|                                  | Effectif  | %          | Effectif | %          | Effectif | %          |
| <b>Nombre d'enfants</b>          |           |            |          |            |          |            |
| Avec enfants                     | 17        | 80,95      | 3        | 60,00      | 8        | 100,00     |
| Sans enfants                     | 2         | 9,52       | 2        | 40,00      | 0        | 0,00       |
| Non communiqué                   | 2         | 9,52       | 0        | 0,00       | 0        | 0,00       |
| <b>Total</b>                     | <b>21</b> | <b>100</b> | <b>5</b> | <b>100</b> | <b>8</b> | <b>100</b> |
| <b>Nombre d'enfants à charge</b> |           |            |          |            |          |            |
| Aucun                            | 4         | 23,53      |          |            | 1        | 12,50      |
| 1 à 2                            | 10        | 58,82      | 1        | 33,33      | 5        | 62,50      |
| 3 et plus                        | 3         | 17,65      | 2        | 66,67      | 2        | 25,00      |
| <b>Total</b>                     | <b>17</b> | <b>100</b> | <b>3</b> | <b>100</b> | <b>8</b> | <b>100</b> |
| <b>Tranche d'âge des enfants</b> |           |            |          |            |          |            |
| Moins de 15 ans                  | 15        | 88,24      | 3        | 100        | 5        | 62,50      |
| Plus de 15 ans                   | 2         | 11,76      | 0        | 0,00       | 2        | 25,00      |
| Non communiqué                   | 0         | 0,00       | 0        | 0,00       | 1        | 12,50      |
| <b>Total</b>                     | <b>17</b> | <b>100</b> | <b>3</b> | <b>100</b> | <b>8</b> | <b>100</b> |

Concernant le niveau d'étude des femmes, la majorité d'entre elles ont un niveau inférieur au Baccalauréat (bien qu'une forte proportion ne se soit pas avancée en 2003 sur leur niveau d'étude).

**Niveau d'étude des femmes hébergées**

|                | 2003      |            | 2004     |            | 2005     |            |
|----------------|-----------|------------|----------|------------|----------|------------|
|                | Effectif  | %          | Effectif | %          | Effectif | %          |
| Collège        | 2         | 9,52       | 2        | 40,00      | 2        | 25,00      |
| Lycée          | 1         | 4,76       | 1        | 20,00      | 4        | 50,00      |
| CAP/BEP        | 4         | 19,05      | 2        | 40,00      | 2        | 25,00      |
| BAC            | 2         | 9,52       | 0        | 0,00       | 0        | 0,00       |
| BAC+2          | 0         | 0,00       | 0        | 0,00       | 0        | 0,00       |
| Non communiqué | 12        | 57,14      | 0        | 0,00       | 0        | 0,00       |
| <b>Total</b>   | <b>21</b> | <b>100</b> | <b>5</b> | <b>100</b> | <b>8</b> | <b>100</b> |

Ces femmes sont pour la plupart sans activité professionnelle. En 2003, sur les 16 femmes hébergées :

- 52,38% d'entre elles étaient au chômage
- 14,29% des mères au foyer
- 4,76% respectivement des lycéennes et étudiantes, retraitées

De 2003 à 2005, une faible proportion des femmes hébergées par le CIDF exerçait une activité professionnelle (1 femme hébergée sur 8 travaillait en 2005 contre 3 femmes hébergées sur 21 en 2003).

### Situation professionnelle des femmes

|                       | 2003      |              | 2004     |              | 2005     |              |
|-----------------------|-----------|--------------|----------|--------------|----------|--------------|
|                       | Effectif  | %            | Effectif | %            | Effectif | %            |
| <b>En activité</b>    | <b>3</b>  | <b>14,29</b> | <b>1</b> | <b>20,00</b> | <b>1</b> | <b>12,50</b> |
| <b>Sans activité</b>  | <b>16</b> | <b>76,19</b> | <b>4</b> | <b>80,00</b> | <b>7</b> | <b>87,50</b> |
| Dont :                |           |              |          |              |          |              |
| - Au chômage          | 11        | 52,38        | 3        | 60,00        | 2        | 25,00        |
| - Mère au foyer       | 3         | 14,29        | 0        | 0,00         | 5        | 62,50        |
| - Etudiante/Lycéenne  | 1         | 4,76         | 1        | 20,00        | 0        | 0,00         |
| - Retraitée           | 1         | 4,76         | 0        | 0,00         | 0        | 0,00         |
| <b>Non communiqué</b> | <b>2</b>  | <b>9,52</b>  | <b>0</b> | <b>0,00</b>  | <b>0</b> | <b>0,00</b>  |
| <b>Total</b>          | <b>21</b> | <b>100</b>   | <b>5</b> | <b>100</b>   | <b>8</b> | <b>100</b>   |

Dans l'ensemble, les femmes qui exercent une activité professionnelle, travaillent dans le secteur tertiaire, occupant un emploi dans les services ou le commerce. Elles y sont cadre moyen ou employé et occupent des postes de :

- Femme de ménage (1 femme respectivement en 2003 et en 2004)
- Secrétaire comptable (1 femme en 2003)
- Responsable de magasin (1 femme en 2003)
- Commerciale (1 femme en 2005)

#### 1.3.3] Types de violences conjugales enregistrées

En 2005, sur les 8 femmes hébergées, 6 d'entre elles ont déclaré avoir été victime de violences physiques, 4 respectivement d'agressions verbales et de violences économiques.

#### Nature des violences constatées

|                        | 2003      | 2004      | 2005      |
|------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Agressions sexuelles   | 1         | 0         | 0         |
| Agressions verbales    | 11        | 3         | 4         |
| Harcèlement sexuel     | 0         | 1         | 0         |
| Viol                   | 1         | 0         | 0         |
| Violences économiques  | 3         | 1         | 4         |
| Violence physique      | 14        | 4         | 6         |
| Violence psychologique | 12        | 3         | 3         |
| <b>Total</b>           | <b>42</b> | <b>12</b> | <b>17</b> |

**Remarque** : Le nombre de citations est supérieur au nombre de victimes dénombrées pour les années respectives du fait des réponses multiples.

Les violences dont souffrent le plus les femmes sont les violences physiques, psychologiques et verbales. Les autres formes de violences (économiques, agressions verbales, harcèlement et agressions sexuelles) bien que présentes dans le couple demeurent peu fréquentes.



### 1.3.4] Relation avec l'auteur des actes de violences

Les femmes victimes de violences conjugales entretiennent une relation intime avec l'auteur des actes de violences. Elles sont l'épouse, la concubine ou l'amie intime de cet agresseur. Dans la plupart des cas, la violence se fait au sein d'un couple marié.

#### Relation avec l'auteur

|                | 2003      |            | 2004     |            | 2005     |            |
|----------------|-----------|------------|----------|------------|----------|------------|
|                | Effectif  | %          | Effectif | %          | Effectif | %          |
| Epouse         | 4         | 19,05      | 1        | 20,00      | 2        | 25,00      |
| concubine      | 11        | 52,38      | 2        | 40,00      | 2        | 25,00      |
| Amie intime    | 5         | 23,81      | 2        | 40,00      | 4        | 50,00      |
| Non communiqué | 1         | 4,76       | 0        | 0,00       | 0        | 0,00       |
| <b>Total</b>   | <b>21</b> | <b>100</b> | <b>5</b> | <b>100</b> | <b>8</b> | <b>100</b> |

## 1.4] Les carences du dispositif d'aide aux victimes

Nous avons identifié trois types de manquements influant sur le dispositif d'aide<sup>6</sup> mis en place au sein des structures associatives venant en aide aux femmes victimes de violences conjugales. Les difficultés que ces structures rencontrent sont essentiellement liées aux facteurs suivants :

- Effectif du personnel insuffisant
- Situation financière des structures précaire
- Capacité d'accueil des lieux d'hébergement insuffisante

Les structures d'écoute totalisent à elles trois un effectif de neuf personnes chargées de l'écoute, l'aide, l'appui et l'accompagnement des femmes victimes de violences. Soit un effectif moyen de 3 personnes par structure.

Avec en moyenne 6 à 7 appels par jour (nombre d'appels effectifs) et d'une durée moyenne de 1h20 par appelant, le personnel fait défaut. Nombreuses sont les structures qui, faute de personnel, ne peuvent répondre à certains besoins, dont :

- ☞ assurer une permanence de nuit pour l'écoute des victimes
- ☞ offrir 7 jours sur 7 leurs services
- ☞ assurer un accompagnement des femmes victimes de violences dans de bonnes conditions
- ☞ mettre en place des actions concrètes en direction des femmes et des familles victimes de violences conjugales

<sup>6</sup> Les carences que nous avons relevées prennent en compte que les structures que nous avons visitées et pour lesquelles un entretien a eu lieu.

Ces structures d'écoute estiment que le personnel nécessaire à l'écoute des victimes dont notamment celles liées à la violence conjugale est en nombre insuffisant. Elles ne peuvent, compte tenu d'une situation financière précaire, répondre correctement aux besoins de leurs bénéficiaires et assurer leur rôle dans de bonnes conditions.

Au niveau du centre d'hébergement, c'est le nombre limité de places qui fait défaut. A ce titre, le CIDF est parfois contraint de refuser des femmes victimes à l'hébergement d'urgence et se retrouve dans l'incapacité d'assurer pleinement sa mission.

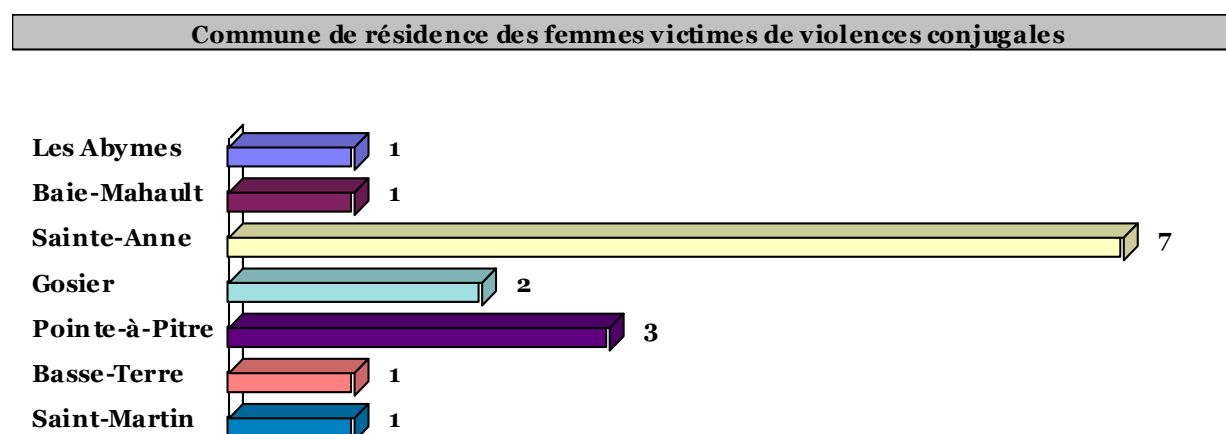
# RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

L'enquête sur les femmes victimes de violences conjugales se veut un complément de l'analyse des données statistiques recueillies. Ces données qui proviennent de trois sources différentes (DDSP, centre d'écoute et centres d'hébergement) ne nous fournissent qu'une analyse partielle de la situation de ces femmes. Avec l'enquête de terrain, notre champ d'investigation est plus vaste et nous avons, outre des éléments d'analyse du profil des femmes victimes et de l'auteur présumé, des informations quant à la démonstration de cette violence et au comportement de la victime vis-à-vis de cette violence.

Notre analyse a été faite sur un échantillon d'une quinzaine de femmes victimes de violences conjugales entre janvier 2002 et février 2005. Les résultats statistiques qui suivent prennent en compte le total des effectifs affecté à chaque modalité et non les pourcentages. En effet, notre échantillon est trop petit (inférieur à 30 individus) pour une analyse en terme de rapport. Nous soulignons que la faiblesse de l'échantillon n'influence pas la qualité de l'analyse.

## 2.1] La femme victimes de violences conjugales

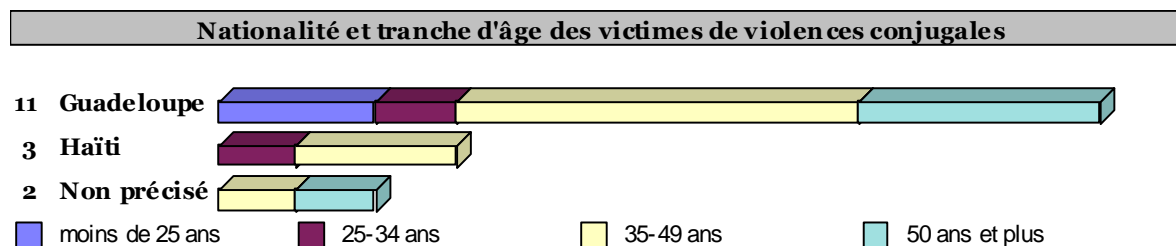
Sur les 16 femmes interrogées 13 viennent de la zone de Grande-Terre, 2 de celle de la Basse-Terre et 1 des dépendances. Respectivement 7 des 16 femmes résident à Sainte-Anne et en agglomération pointoise (regroupant les villes de Pointe-à-Pitre, Abymes, Gosier et Baie-Mahault).



### 2.1.1] Âge et nationalité des femmes victimes

11 des 16 femmes sont originaires de la Guadeloupe et sont âgées pour la plupart de 35 ans et plus. En effet, nous notons parmi ces guadeloupéennes qu'il y a :

- 5 femmes âgées de 35-49 ans
- 3 à être âgées de 50 ans et plus
- 2 de moins de 25 ans
- 1 femme âgée de 25-34 ans



Les 3 des 16 femmes qui sont haïtiennes sont pour l'une âgée de 25-34 ans et les deux autres 35-49 ans.

### 2.1.2] Situation familiale de la femme victime

Plus de la moitié des femmes sont mariées et vivent depuis 10 ans et plus avec leur époux, l'auteur des actes de violences, soit 8 des 9 femmes.

4 femmes concubines violentées vivent depuis moins de 5 ans avec leur concubin.

#### Lien et nombre d'années de vie avec le compagnon

| Situation familiale<br>Nombre d'années de vie | Mariage  | Concubinage | Ami régulier | TOTAL     |
|---|----------|-------------|--------------|-----------|
| Moins de 2 ans                                | 0        | 1           | 0            | 1         |
| Entre 2 et 4 ans                              | 1        | 3           | 1            | 5         |
| Entre 5 et 9 ans                              | 0        | 0           | 0            | 0         |
| Entre 10 et 19 ans                            | 2        | 1           | 0            | 3         |
| Entre 20 et 29 ans                            | 3        | 1           | 0            | 4         |
| Plus de 30 ans                                | 3        | 0           | 0            | 3         |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>9</b> | <b>6</b>    | <b>1</b>     | <b>16</b> |

La majeure partie des femmes, qu'elles soient mariées, concubines, ou petites amies, sont des mères de famille et ont au moins un enfant. En effet, 15 des 16 femmes interrogées ont au moins 1 enfant avec l'auteur des actes de violences conjugales. Sur les 15 femmes ayant au moins un enfant :

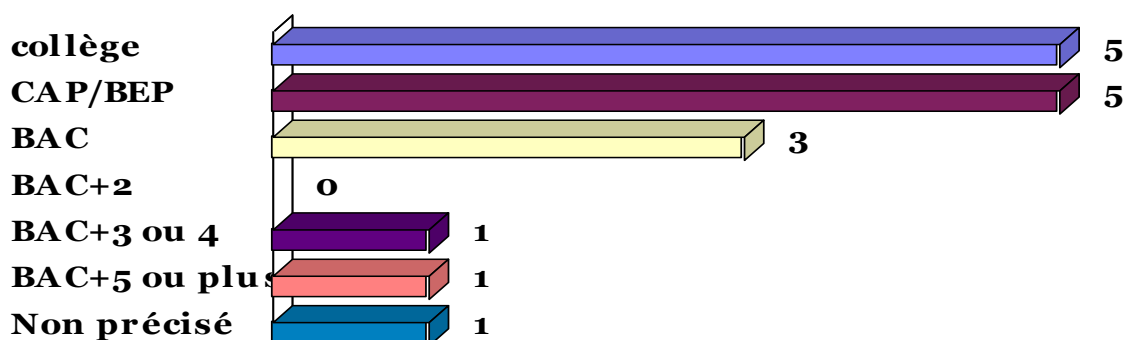
- ☞ 8 d'entre elles ont 1 à 2 enfants
- ☞ 6 ont 2 à 4 enfants
- ☞ 1 des 16 femmes a plus de 4 enfants

### 2.1.3] Situation professionnelle

Le niveau d'étude des femmes victimes de violences conjugales est dans l'ensemble inférieur au Baccalauréat.

Comme nous pouvons le lire sur le graphique, 10 des 16 femmes ont un niveau d'étude inférieur au BAC. Seul 5 des femmes victimes ont un niveau égal ou supérieur au BAC.

#### Niveau d'étude des femmes victimes de violences conjugales

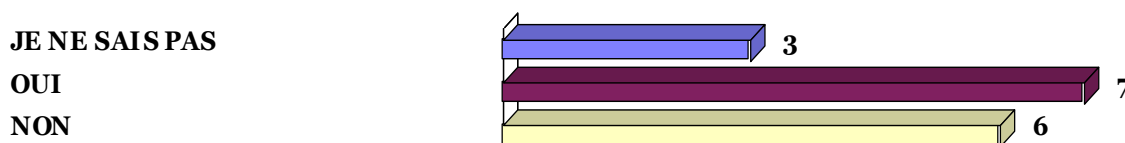


A la question « *Travaillez-vous ?* » 3 des 16 femmes ont répondu oui. Elles exercent une activité professionnelle en qualité soit d'enseignante, de caissière ou de médecin.

### 2.1.4] Antécédent de violences conjugales au sein de la famille

Pour 7 des 16 femmes leur mère a également été une victime de violences conjugales.

#### Votre mère a-t-elle été victime de violences conjugales?

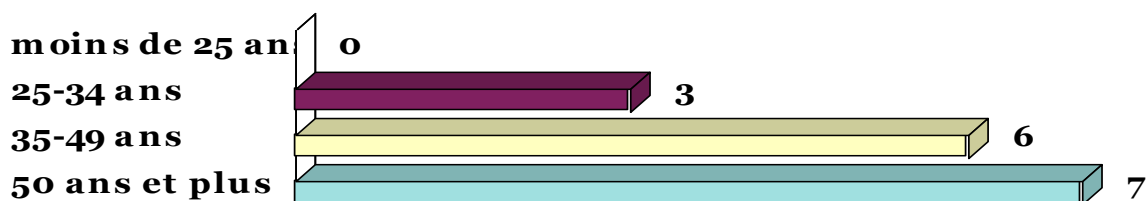


## 2.2] Le profil de l'auteur des actes de violences

### 2.2.1] Age de l'auteur

L'auteur des violences conjugales est un homme âgé dans la plupart des cas de 50 ans et plus. Le partenaire de 7 des 16 femmes est âgé de 50 ans et plus.

### Tranche d'âge du partenaire



#### 2.2.2] Situation professionnelle

Les auteurs de violences exercent une activité professionnelle. Ils occupent des professions dans l'artisanat, le BTP, la médecine, etc.

| Profession exercée | Nombre. de citations |
|--------------------|----------------------|
| Médecin            | 1                    |
| Ouvrier            | 1                    |
| Maçon              | 3                    |
| Artisan            | 1                    |
| Jardinier          | 1                    |
| <b>TOTAL</b>       | <b>7</b>             |

Nous devons noter que :

☞ 8 des 16 femmes ont signalé que leur partenaire est en situation de chômage et n'exercent aucune activité professionnelle.

☞ 1 femme ne s'est pas prononcée

#### 2.2.3] Antécédent violent de l'auteur

15 des 16 femmes ont déclaré que leur conjoint/concubin/ami intime n'avait aucune tendance violente avant qu'ils ne vivent ensemble ou se fréquentent.

Seule une des femmes a considéré son conjoint comme un homme à tendance violente avant la vie en couple.

A la question « **La mère de votre conjoint a-t-elle été victime de violence conjugales ?** », les réponses des femmes ont été les suivantes :

| Mère du partenaire victime de violences conjugales | Nombre de citations |
|--|---------------------|
| Je ne sais pas                                     | 7                   |
| Oui  | 5                   |
| Non  | 3                   |
| Non réponse  | 1                   |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>16</b>           |

## 2.2.4] Relations de l'auteur avec des produits stupéfiants et/ou l'alcool

Les auteurs de violences conjugales ont plus un problème avec l'alcool qu'avec la drogue. Le tableau qui suit nous indique que 8 hommes violents sont des alcooliques et 5 sont des drogués.

Certains des hommes violents sont à la fois drogués et alcooliques. En effet, parmi les 8 hommes alcooliques, 4 consomment des produits stupéfiants. Parmi les 5 hommes qui se droguent, 4 sont sujet à une consommation d'alcool.

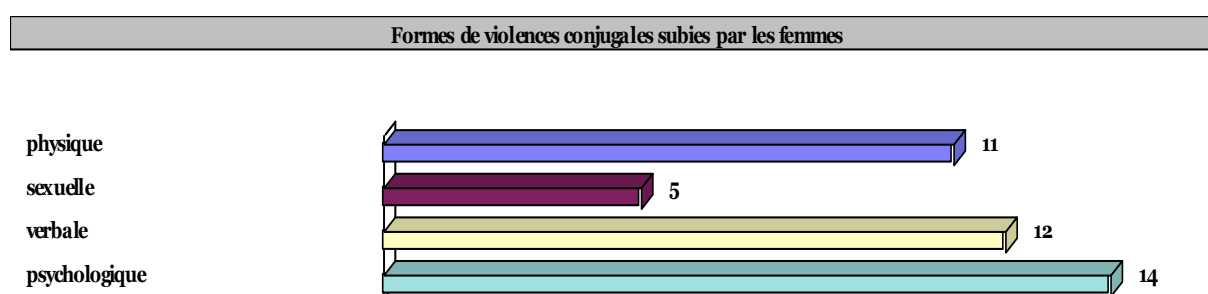
| Problème de drogue \ Problème d'alcoolisme | OUI | NON | Non Réponse | TOTAL |
|--|-----|-----|-------------|-------|
| OUI  | 4   | 3   | 1           | 8     |
| NON  | 1   | 6   | 0           | 7     |
| Non Réponse                                | 0   | 1   | 0           | 1     |
| TOTAL                                      | 5   | 10  | 1           | 16    |

## 2.3] La démonstration de la violence conjugale

### 2.3.1] Formes de violences conjugales subies

Les violences conjugales dont sont victimes les femmes prennent des formes multiples. Elles peuvent être physiques, verbales, psychologiques et sexuelles. Les femmes sont, le plus souvent, victimes de violences psychologiques, verbales et physiques.

La plupart des femmes subissent simultanément différentes formes de violences. En effet, 14 femmes ont déclaré être victimes de violences psychologiques, 12 de violences verbales, 11 de violences physiques et 5 de violences sexuelles.



**Remarque :** Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations (16) du fait des réponses multiples.

La violence conjugale dont est victime la femme se manifeste de multiples façons. Les femmes sont essentiellement humiliées verbalement et victimes d'insultes/d'injures de la part du partenaire. Elles sont, dans le cadre des violences physiques, rouées de coups par le partenaire.

Dans une moindre proportion, certaines femmes sont victimes de sévices sexuels pour ce qui est de la violence sexuelle.

| Manifestations de la violence       | Nombre de citations |
|-------------------------------------|---------------------|
| Coups                               | 11                  |
| Insultes/injures                    | 13                  |
| Humiliations verbales               | 14                  |
| Sévices sexuels                     | 3                   |
| Dégradation des biens matériels     | 1                   |
| Pressions/Chantage                  | 1                   |
| Dépouillement de l'argent personnel | 1                   |
| Menaces de mort                     | 1                   |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>45</b>           |

**Remarque** : Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations (16) du fait des réponses multiples.

### 2.3.2] Caractéristiques et évolution de la violence dans le couple

Nous avons caractérisé la violence conjugale à deux niveaux : AVANT (première manifestation de la violence dans le couple) et APRÈS (manifestation actuelle ou dernière manifestation subie de violence conjugale au sein du couple).

Les caractéristiques de la violence conjugale « AVANT » et « APRÈS », évoquées par les femmes, sont les suivantes :

#### Caractéristiques de la violence « AVANT »

1. Insultes/Injures
2. Insultes + coups avec des périodes d'accalmies et d'excuses
3. Coups
4. Insultes + menaces
5. Agressions + humiliations verbales
6. Insultes/Injures + coups + menaces
7. Menaces de mort

#### Caractéristiques de la violence « APRÈS »

1. Menaces de mort
2. Insultes + coups sans des périodes d'accalmies et d'excuses
3. Insultes + coups
4. Harcèlement moral + humiliation
5. Agressions + humiliations verbales
6. Coups
7. Absence de dialogues

L'analyse de ces périodes de violences conjugales (avant et après) a mis en exergue les deux éléments suivants :

#### ○ **Le déclenchement de la violence conjugale**

Ces violences conjugales dont sont victimes les femmes se sont déclenchées pour 6 d'entre elles moins d'un an après le début de leur relation avec l'auteur des actes de violences.



Pour 3 des 16 femmes, la violence conjugale s'est déclenchée plus de 5 ans après le début de la relation de couple.

| Déclanchement de la violence dans le couple    | Effectif  |
|--|-----------|
| Depuis le début de notre relation              | 4         |
| Quelques mois après de début de notre relation | 2         |
| Plus de 1 an après le début de notre relation  | 4         |
| Plus de 2 ans après le début de notre relation | 3         |
| Plus de 5 ans après le début de notre relation | 3         |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>16</b> |

### ○ La première manifestation de la violence

La première fois, l'acte de violence conjugale s'est manifesté suite à la réaction du partenaire face à une situation bien déterminée ou alors dans le but de rabaisser sa conjointe/concubine/petite amie. Pour ces femmes, cette violence s'est produite suite aux événements suivants, qui pour certaines d'entre elles est le fruit de violences gratuites :

- ☞ Un abus d'alcool et de drogue
- ☞ Après la naissance de notre fille
- ☞ Par rapport à mes capacités et compétences à faire telles ou telles choses
- ☞ Parce que j'ai refusé de lui donner de l'argent
- ☞ Parce que le repas n'avait pas suffisamment de sel
- ☞ Parce que j'ai dansé avec son frère
- ☞ Après m'avoir présenté à son père

Entre la période « AVANT » et celle « APRÈS », la violence conjugale a évolué pour la majeure partie des femmes interrogées. Cette évolution nous avons pu la mesurer à partir de l'intensité de la violence et de sa périodicité dans le couple. Intensité et périodicité qui varient d'une femme à une autre.

### ○ Intensité de la violence

A la question « **Quelle est l'intensité de sa violence ?** », la réponse des femmes a été la suivante, pour :

- ☞ Faible : 2
- ☞ Moyen : 2
- ☞ Fort : 11

Nous notons que pour 11 des 16 femmes, la violence conjugale a connu une forte intensité. Elle a été d'une intensité moyenne et faible pour respectivement 2 des 16 femmes. Une femme ne s'est pas prononcée sur cette question.

### ○ Périodicité de la violence

Un peu moins de la moitié des femmes a affirmé que cette violence a lieu tout le temps (7 des 16 femmes). Une ne s'est pas prononcée sur cette question.

Pour 8 des femmes, la violence conjugale est périodique. Elle se produit, pour celles l'ayant précisé, soit sous influence de la drogue et de l'alcool, ou soit quand il n'y a pas d'entrée d'argent au sein du couple.

Ainsi, nous pouvons noter que la violence issue de la période « APRÈS » se caractérise différemment, avec, à peu de chose près, une évolution dans les actes mais aussi une intensité plus ou moins importante selon le cas.

### **Rappel des caractéristiques de la violence**

#### **Caractéristiques de la violence**

##### « AVANT »

1. Insultes/Injures
2. Insultes + coups avec des périodes d'accalmies et d'excuses
3. Coups
4. Insultes + menaces
5. Agressions + humiliations verbales
6. Insultes/Injures + coups + menaces
7. Menaces de mort

#### **Caractéristiques de la violence**

##### « APRÈS »

1. Menaces de mort
2. Insultes + coups sans des périodes d'accalmies et d'excuses
3. Insultes + coups
4. Harcèlement moral + humiliation
5. Agressions + humiliations verbales
6. Coups
7. Absence de dialogues

Nous constatons que les actes de violences conjugales subies par une femme évoluent dans le temps. Entre la première manifestation de la violence et l'autre, le cheminement de cette violence a été comme expliqué ci-dessous pour ces femmes :

○ Aux insultes et injures se succèdent soit des menaces de mort ou des coups

○ Aux insultes et coups avec des périodes d'accalmie et d'excuses - la femme subit plus d'insultes et de coups à répétition sans période d'accalmie et de pardon du partenaire -

○ Aux coups succèdent des insultes accompagnées de coups, des agressions et humiliations verbales, ou alors de simples coups

○ Aux insultes et menaces succèdent d'autres menaces, des coups et des insultes

○ Aux agressions et humiliations verbales des coups se greffent harcèlement moral et humiliations

○ Aux menaces de mort s'adjoignent d'autres menaces de mort

○ Aux insultes/injures, coups et menaces se rajoutent une absence de dialogue entre les deux partenaires

### Quelques faits sur la violence subie par les femmes :

**La violence connaît un cycle pour ces femmes :** Après la scène de violences le partenaire montre des moments de tendresse. En effet, 12 des 16 femmes ont déclaré qu'après une scène de violence leur partenaire montre un moment de tendresse envers elle.

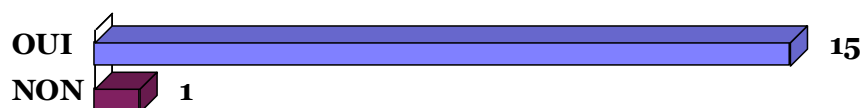
**La phase d'accalmie s'estompe avec le temps :** Pour 10 des ces 12 femmes, avec le temps, le conjoint ne s'excuse plus après une scène de violence conjugale.

**Plus victimes que coupable :** Par rapport au comportement violent du conjoint, concubin ou petit ami, la femme victime de violences conjugales, se sent plus en situation de victime que coupable. En effet, pour 13 des 16 femmes, elles se considèrent victimes de violences conjugales. Toutefois, 4 des femmes estiment être coupables des actes de violences conjugales perpétrés par le partenaire sur leur personne.

#### 2.3.3] Démonstration de la violence devant les enfants

Sur les 16 femmes interrogées, 15 d'entre elles, soit la grande majorité, ont déclaré que leur partenaire faisait montre de sa violence devant les enfants.

**Votre partenaire démontre t'il sa violence devant vos enfants?**



Toutefois, ce n'est pas seulement devant les enfants que le partenaire inflige des actes de violences conjugales à sa compagne. Des personnes externes aux couples sont aussi témoins de cette violence qui dans certains cas se produit en dehors du foyer. Nous notons ainsi que :

○ Pour 7 femmes sur 16 la violence de l'auteur des actes se fait en dehors du domicile et devant des personnes connues ou inconnues au couple.

○ Pour 10 femmes sur 16 cette violence se produit devant des personnes connues ou inconnues au couple.

|  | OUI      | NON      | TOTAL     |
|--|----------|----------|-----------|
| <b>Démonstration en dehors du domicile</b>         |          |          |           |
| <b>Démonstration devant des personnes externes</b> |          |          |           |
| OUI  | 7        | 3        | 10        |
| NON  | 0        | 6        |           |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>7</b> | <b>9</b> | <b>16</b> |

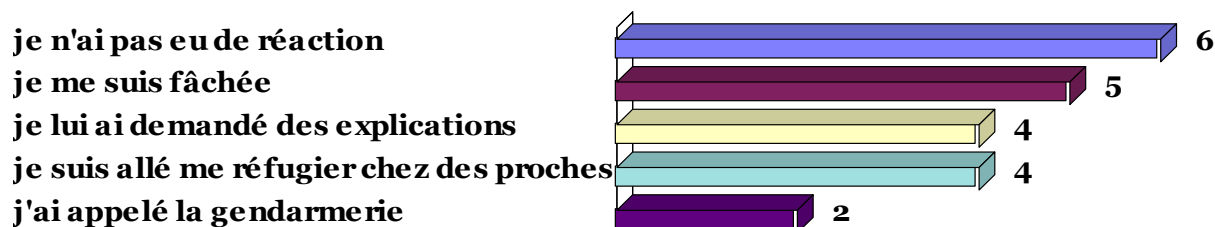
## 2.4] Les réactions de la victime

### 2.4.1] Réaction à la première manifestation de violence

Les réactions des femmes à la première manifestation de violences conjugales ont été les suivantes :

- 6 femmes n'ont pas réagi
- 4 ont demandé des explications
- 4 se sont fâchées
- 1 s'est réfugiée chez des proches
- 1 a téléphoné à la gendarmerie

#### Réactions de la victime suite à la première manifestation de violences conjugales



**Remarque** : Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations (16) du fait des réponses multiples.

Nous notons que 4 des 16 femmes ont émis des réponses multiples. Elles ont, dans leur réaction, adopté un cheminement qui a été le suivant :

- Sur le coup je n'ai pas réagi mais par la suite je me suis fâchée et j'ai été contrainte de me réfugier chez les voisins (entourage proche)
- Je lui ai demandé de s'expliquer et j'ai dû me réfugier chez des proches
- Je me suis fâchée avec lui et j'ai été obligé d'aller me réfugier chez des proches
- Je me suis fâchée avec lui et j'ai été contrainte d'appeler la gendarmerie

Suite à la violence conjugale subie, nombreuses ont été les femmes qui ont discuté avec leur partenaire. 10 femmes sur 16 ont discuté avec le partenaire suite à son comportement violent.

Nous constatons que celles qui n'ont pas entrepris de dialogue avec leur partenaire (6 des femmes) suite aux violences conjugales, ne l'ont pas fait par crainte de représailles (3 femmes) ou par peur (2 femmes). Ces femmes craignent que le dialogue engendre d'autres violences de la part du partenaire. Une des femmes ne s'est pas prononcée sur cette question.

Une forte proportion de femmes a porté plainte contre leur partenaire, auteur d'actes de violences conjugales (10 des femmes 16). Parmi ces femmes ayant porté plainte, 6 ont entrepris une discussion avec leur partenaire sur son comportement violent.

| Porter plainte | OUI                   | NON | TOTAL |
|----------------|-----------------------|-----|-------|
|                | Parler de la violence |     |       |
| OUI            | 6                     | 4   | 10    |
| NON            | 4                     | 2   | 6     |
| TOTAL          | 10                    | 6   | 16    |

Le nombre de femmes, suite aux actes de violences conjugales, ayant opté pour une séparation avec le conjoint, concubin ou ami intime est important. Nous notons que 10 des 16 femmes se sont séparées du partenaire violent. Cette séparation s'étend sur plusieurs mois pour 9 des 10 femmes.

| Séparation avec le conjoint |     |       |
|-----------------------------|-----|-------|
| OUI                         | NON | TOTAL |
| 10                          | 6   | 14    |

| Durée de la séparation   |    |
|--------------------------|----|
| Moins d'une semaine      | 1  |
| Entre 1 semaine et 1mois | 0  |
| Plusieurs mois           | 9  |
| TOTAL                    | 10 |

| Retour vers le partenaire |     |       |
|---------------------------|-----|-------|
| OUI                       | NON | TOTAL |
| 5                         | 5   | 10    |

Pour des raisons multiples, la moitié de ces femmes sont retournées avec leur partenaire, auteur d'actes de violences conjugales. Les raisons évoquées par ces femmes afin d'expliquer ce comportement ont été les suivantes :

| Explications du retour vers le partenaire | Effectif |
|---|----------|
| Il s'est excusé                           | 1        |
| Il avait promis de ne plus recommencer    | 3        |
| Par amour                                 | 1        |
| Pour préserver l'unité familiale          | 4        |
| Par crainte de représailles               | 1        |
| TOTAL                                     | 10       |

**Remarque** : Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations (5) du fait des réponses multiples.

3 des 5 femmes ont émis des réponses multiples afin d'expliquer leur choix du retour vers le partenaire violent. Ces réponses ont été les suivantes :

○ Il avait promis de ne plus recommencer, pour préserver l'unité familiale et par amour

○ Il s'est excusé, avait promis de ne plus recommencer et par crainte de représailles

○ Pour préserver l'unité familiale et par crainte de représailles

### 2.4.2] Regard de la victime sur le comportement violent du partenaire

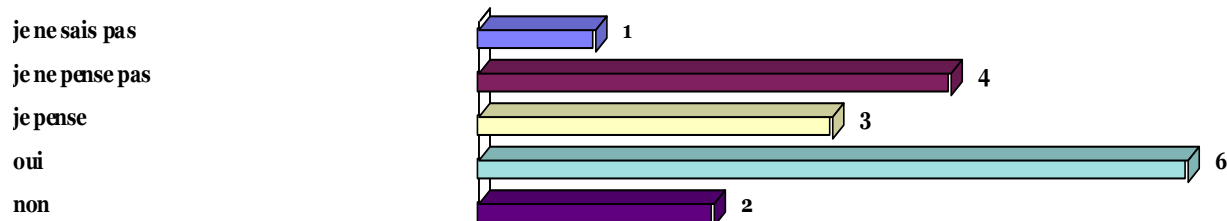
Pour 4 des 16 femmes, l'élément déclencheur de la violence chez le partenaire est l'abus d'alcool, pour 4 autres, la violence du partenaire se déclenche pour un rien, tout type de situation est prétexte à la violence.

| Elément déclencheur de la violence                 | Effectif  |
|--|-----------|
| Alcool   | 4         |
| Jalousie   | 2         |
| N'importe quelle situation, parole et comportement | 4         |
| Aucune idée  | 1         |
| Le manque d'argent                                 | 1         |
| La soif d'avoir toujours raison                    | 1         |
| Demander de quitter le domicile                    | 1         |
| Relation amoureuse avec une autre femme            | 1         |
| Non précisé  | 1         |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>16</b> |

La majeure partie des femmes affirme que le conjoint, concubin ou petit ami est conscient de son geste, qu'il est auteur de violences conjugales (9 des 16 femmes).

6 des 16 femmes pensent que leur partenaire a été violent inconsciemment et sans se rendre compte leur geste.

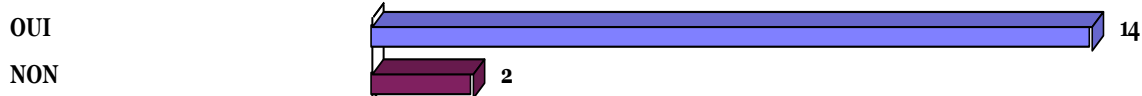
Votre partenaire se rend t'il compte qu'il est l'auteur de violences conjugales?



### 2.4.3] Intentions de la victime suite aux violences répétées

14 des 16 femmes, suite au comportement violent répétitif du conjoint, concubin ou petit ami, envisagent comme solution une séparation définitive avec ce dernier.

## Le choix de la séparation définitive est-elle une solution pour vous?



Cette décision de se séparer du partenaire violent est une chose difficile pour ces femmes. Comme nous l'avons vu précédemment, pour des raisons liées en grande partie au maintien de l'unité familiale, certaines femmes se sont remises avec leur partenaire. De ce fait, la séparation définitive est un choix qui bien qu'envisagé par certaine est loin d'être une chose facile.

Les motifs évoqués par elles afin de justifier le choix de reprendre une vie commune, de rester malgré tout avec le partenaire ont été les suivantes :

| Motifs de la non séparation définitive  | Nombre de citations |
|---|---------------------|
| L'espoir d'une modification de son comportement                                     | 4                   |
| La volonté de préserver l'unité familiale (ne pas séparer les enfants de leur père) | 5                   |
| Le manque de ressources financières pour s'en sortir seule                          | 3                   |
| La peur des représailles de son conjoint  | 2                   |
| La méconnaissance du droit et des aides possibles                                   | 2                   |
| L'occupation du domicile par le conjoint empêche toute séparation définitive        | 1                   |
| Non précisé   | 2                   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>19</b>           |

**Remarque** : Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations (16) du fait des réponses multiples.

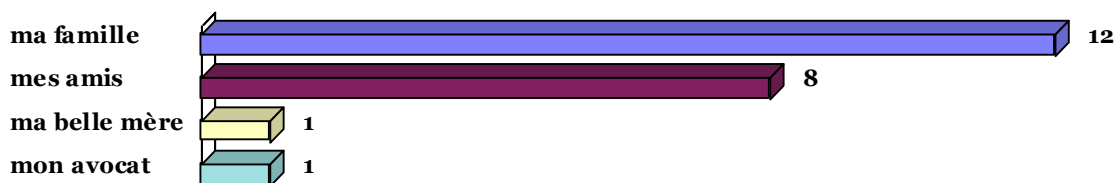
Notons qu'une des femmes interrogées s'est séparée de son partenaire mais elle est confronté à une situation des plus difficile à gérer : le conjoint refuse de quitter le domicile conjugal et l'occupe de façon illégale.

## 2.5] La victime et les dispositifs d'aide

### 2.5.1] Connaissance par l'entourage de la situation de violences subies

Dans la plupart des cas, la famille et les amis de la femme victime de violences conjugales sont au courant de sa situation de femme victime d'actes de violences conjugales.

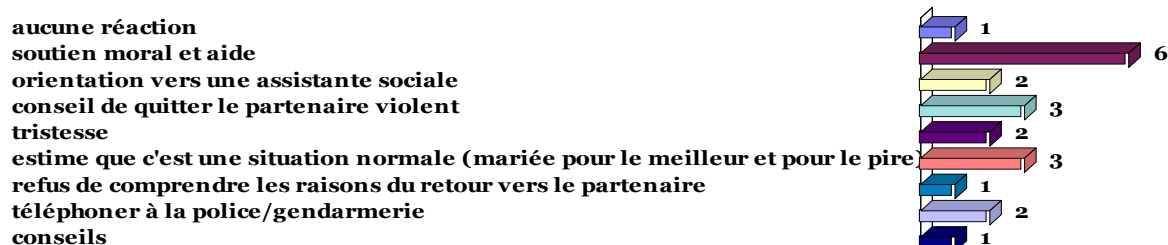
### Personnes de l'entourage au courant des violences conjugales subies



**Remarque** : Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations (16) du fait des réponses multiples.

L'entourage de la victime est conscient des actes de violences conjugales subies par la victime. Elle leur a parlé et leur réaction face à cette violence subie a été la suivante :

### Réactions de l'entourage suite aux actes de violences du partenaire



**Remarque** : Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations (16) du fait des réponses multiples.

## 2.5.2] Motivations de la victime

6 des 16 femmes ont demandé de l'aide après avoir été conseillé par leur entourage. 5 des 16 femmes ont demandé de l'aide dès les premières manifestations de violences de leur partenaire. Pour d'autres femmes, cette démarche de demande d'aide a débuté plusieurs années après (4 femmes).

### A quel moment avez-vous demandé de l'aide?

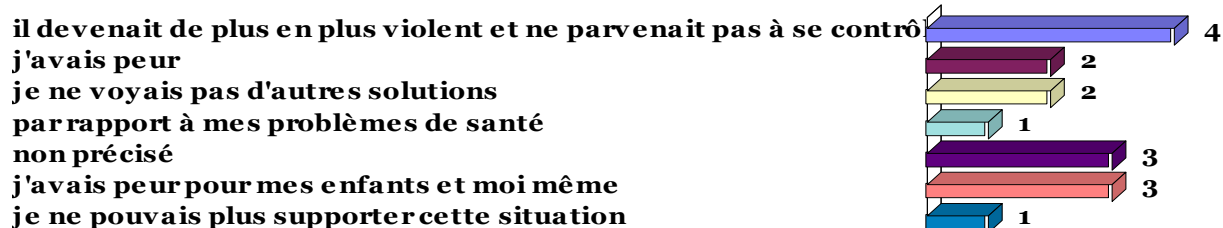


Cette décision de demander de l'aide à un tiers, pour 4 des 16 femmes, s'est faite car l'auteur des actes devenait de plus en plus violent et ne parvenait pas à se contrôler.

Pour certaine femme c'est la crainte pour les enfants et leur personne qui les ont poussé à demander de l'aide (3 femmes).



### Qu'est-ce qui vous a poussé à demander de l'aide?



### 2.5.3] Regard de la victime sur les dispositifs d'aide

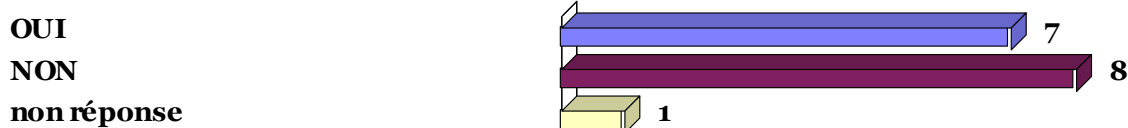
A la question « *Trouvez-vous que l'information concernant les recours possibles est : insuffisante, satisfaisante ou conséquente ?* », 9 des 16 femmes ont considéré cette information comme insuffisante.

### Information concernant les recours possibles



### Difficultés à trouver de l'aide

#### Avez-vous eu du mal à trouver de l'aide?



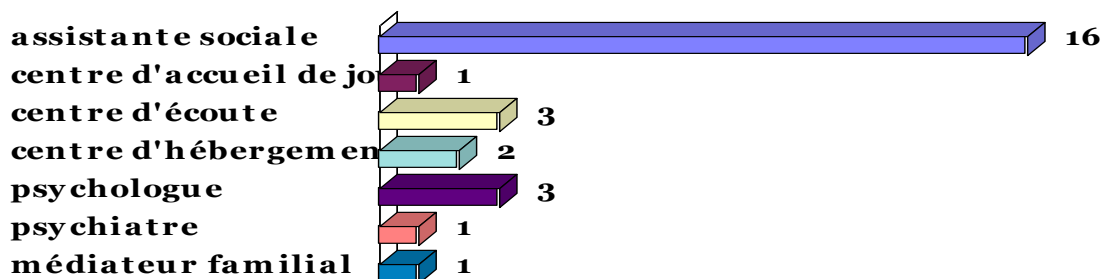
7 des 16 femmes ont rencontré des difficultés à trouver de l'aide, pour les raisons suivantes :

- Elles ne savaient pas où se renseigner (pour 4 d'entre elles)
- Elles avaient honte d'aller vers des gens pour en parler (pour 3 des 7 femmes)

### L'aide apportée

L'ensemble des femmes victimes de violences conjugales est suivi par une assistante sociale. Outre l'assistante sociale, certaines femmes bénéficient du soutien d'un psychologue, d'un psychiatre ou même d'un médiateur familial.

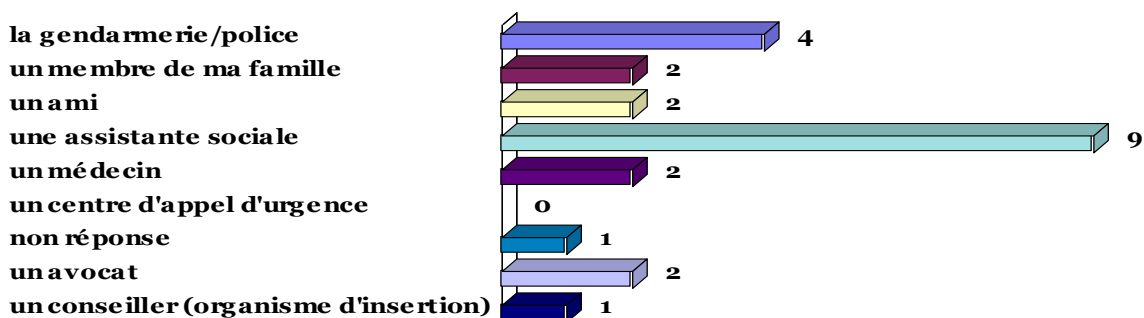
### Types d'aides dont bénéficient les victimes



**Remarque** : Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations (16) du fait des réponses multiples.

Ces femmes ont été orientées vers ces aides par :

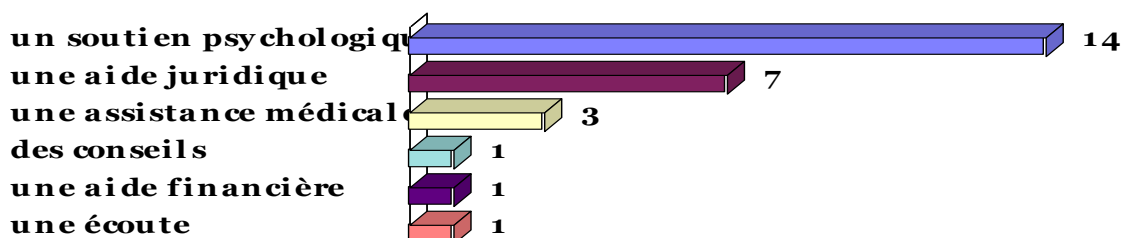
### Personne ayant orienté la victime vers l'aide



**Remarque** : Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations (16) du fait des réponses multiples.

Dans la plupart des cas, c'est un soutien psychologique qui a été apporté à ces femmes (pour 14 des 16 femmes).

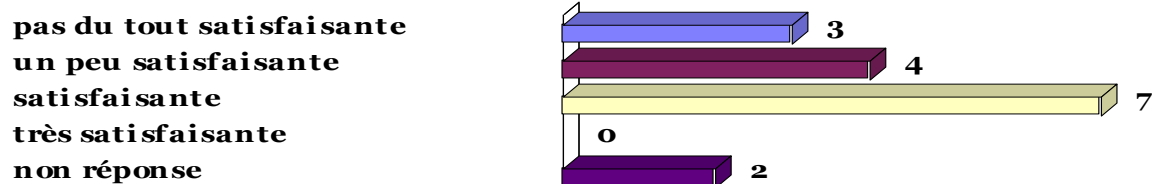
### Types d'aides apportées



**Remarque** : Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations (16) du fait des réponses multiples.

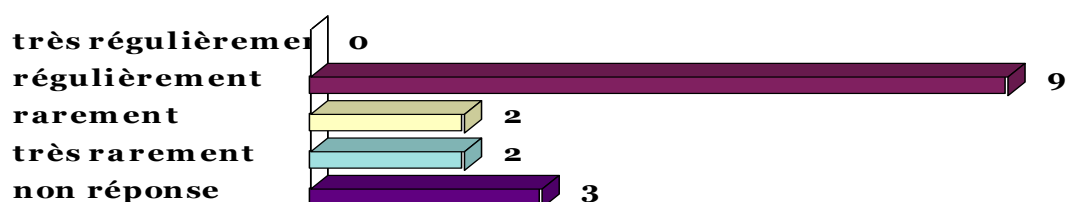
La réponse des femmes quant à l'appréciation de la qualité de l'aide offerte est mitigée. Alors que 7 femmes ont estimé satisfaisante l'aide apportée, 7 autres la considère comme peu ou du tout satisfaisante.

### Comment trouvez-vous cette aide?



Dans la plupart des cas, l'aide apportée est régulièrement utilisée par les femmes mais elle reste rarement voir très rarement utilisée pour 1/4 des victimes, soit 4 femmes.

### Fréquence d'utilisation de cette aide



### Atouts et faiblesses des dispositifs d'aide

|                   |  | Effectif  |
|-------------------|--|-----------|
| <b>ATOUPS</b>     | Soutien moral, conseil   | 7         |
|                   | Lieu d'écoute et d'orientation                                     | 5         |
|                   | Disponibilité des professionnels                                   | 2         |
|                   | Accompagnement et encadrement des victimes                         | 3         |
|                   | Bonne prise en charge des enfants des victimes                     | 1         |
|                   | <i>Non réponse</i>   | 2         |
| <b>TOTAL</b>      |  | <b>18</b> |
| <b>FAIBLESSES</b> | Moyens insuffisants des structures pour venir en aide aux victimes | 2         |
|                   | Lenteur pour l'aide financière allouée aux victimes                | 1         |
|                   | Problèmes irrésolus pour certaines victimes                        | 1         |
|                   | Manque de disponibilité de la part des assistantes sociales        | 1         |
|                   | Lenteur dans les prises de décisions                               | 2         |
|                   | Lenteur de la procédure de séparation de corps                     | 1         |
|                   | Présence tardive de la gendarmerie après les plaintes              | 1         |
|                   | Absence d'échange lors de discussion avec un psychologue           | 1         |
|                   | Prosmicuité au sein du logement                                    | 2         |
|                   | <i>Non réponse</i>   | 7         |
| <b>TOTAL</b>      |  | <b>12</b> |

**Remarque** : Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations (16) du fait des réponses multiples.

---

# CONCLUSION

---

Les conclusions suivantes émanent des investigations effectuées auprès des professionnels, et des 16 femmes que nous avons réussies à toucher, échantillon qui reste faible par rapport à la réalité.

## ○ La victime : son profil, les violences subies, l'élément déclencheur de la violence et sa réaction

Il n'y a pas de profil-type de femmes victimes de violences conjugales. La violence conjugale touche toutes les femmes et ce quelque soit leur âge, leur situation familiale, leur catégorie socioprofessionnelle, leur nationalité, etc.

Qu'elles soient issues d'un milieu social fragilisé ou non, la femme victime de violence conjugale fait généralement face et simultanément à tous les types de violences : agressions verbales, violences physiques, pressions psychologiques, agressions sexuelles et bien d'autres sévices.

Le principal élément déclencheur de la violence conjugale dans le couple est l'abus d'alcool. Mais, il arrive dans certain cas que le comportement violent du partenaire surviennent après un évènement ayant un caractère stressant (naissance d'un enfant, perte d'un travail ...) ou après un refus de sa partenaire à une quelconque demande. La violence conjugale subie ne se limite à la sphère privée du domicile mais se produit aussi bien en dehors du domicile qu'en présence de personnes connues ou inconnues du couple.

Dans la plupart des cas, la victime porte plainte un jour, demande de l'aide, et se sépare un jour du conjoint, concubin ou ami intime.

La séparation est incertaine puisque la moitié des femmes reviennent avec leur conjoint dans un souci de préservation de l'unité familiale mais l'autre moitié se sépare définitivement.

## ○ Les atouts du dispositif d'aide

Selon les femmes victimes de violences conjugales, le dispositif d'aide présente les avantages suivants :

- Un accompagnement et encadrement des victimes de qualité
- Une bonne prise en charge des enfants des femmes victimes de violences conjugales
- Une disponibilité des professionnels

## ○ Les carences du dispositif d'aide

### Du point de vue des professionnels

- Difficultés financières des structures d'aide aux victimes
- Effectif du personnel limité - 2 à 3 personnes par structures d'écoute et d'hébergement pour le soutien aux victimes -
- Insuffisance de la capacité d'accueil des lieux d'hébergement de femmes victimes de violences conjugales - 2 centres d'hébergement sur le territoire avec une capacité d'accueil de 36 lits (adultes et enfants) -

### Du point de vue des victimes

- Lieux d'hébergement n'offrent pas assez d'intimité aux femmes victimes
- Lenteur dans la prise en charge des victimes (intervention des forces de l'ordre, procédures administratives ...)
- Faiblesse des moyens pour venir en aide aux victimes (aide financière allouée aux victimes, disponibilité du personnel ...)

## ○ Les statistiques sur la violence conjugale

**Les chiffres de la violence conjugale fournis par les différentes structures (DDSP, Centres d'écoute et d'hébergement) sont loin de refléter la réalité des faits.** En effet, un nombre important de femmes victimes de violences conjugales garde encore le silence sur ce qu'elles subissent. Elles n'osent pas dénoncer les actes de violences infligés par le partenaire par crainte de représailles.

Il est certain que certaines femmes victimes de violences conjugales se rendent aux urgences pour une prise en charge. Cependant, le manque de suivi et de prise en charge de la victime - qui a le statut de « patiente » et non de « victime » - par les services hospitaliers se révèle être un problème récurrent soulevé par un certain nombre de psychologues.

Il est certain qu'un certain nombre de femmes meurt suite à des actes de violences conjugales.

Mais, dans ces deux cas, les statistiques départementales restent muettes. Le nombre global de femmes victimes de violences conjugales et le profil de l'auteur des actes de violences restent partiellement inconnus.

En conséquence, les données suivantes sont peu ou pas connues ou diffusées :

- ☛ Le nombre de femmes victimes de violences conjugales pris en charge par les services hospitaliers ;
- ☛ Le nombre d'affaires judiciaires traitées à caractère conjugal mettant en exergue le profil des victimes, des accusés, la gravité des actes subis, le degré de condamnation ;
- ☛ Le nombre de femmes mortes suite à des actes de violences conjugales par le partenaire.

---

# PRÉCONISATIONS

---

Des conclusions de cette étude, nous proposons les préconisations suivantes :

## ○Création d'un réseau de coordination

### **Missions :**

Afin de renforcer les dispositifs d'aide aux victimes de violences conjugales existants, il serait nécessaire de créer un réseau. Ce réseau permettra une meilleure coordination entre les médecins et professionnels de santé, les services de la police et de la gendarmerie et les professionnels des centres d'écoute et d'hébergement des victimes.

Un référent serait identifié au sein de chaque corps (médecins, psychologues, gynécologues-obstétriques, travailleurs sociaux, membres des associations ...).

Ce réseau de coordination aura aussi pour mission la centralisation des chiffres de la violence conjugale sur l'ensemble du département. Les statistiques recueillies auprès des diverses structures fourniront entre autre des informations quant au/à l' :

- ◆ Nombre et profil des victimes de violences conjugales (chiffres des centres d'écoute, d'hébergement ...)
- ◆ Profil des auteurs des actes de violences conjugales
- ◆ Effectif des morts suite à des actes de violences conjugales par un conjoint, concubin ou ami intime
- ◆ Effectif de victimes de violences conjugales pris en charge par les services hospitaliers
- ◆ Nombre d'affaires judiciaires traitées à caractère conjugal

### **Objectifs du réseau de coordination :**

- ☛ Dépister les signes précurseur et évident de violences conjugales
- ☛ Accueillir et favoriser l'accès des victimes aux dispositifs d'aide
- ☛ Sensibiliser et informer sur les violences conjugales
- ☛ Evaluer les effets de la violence conjugale dans le couple et sur les enfants
- ☛ Accompagner les victimes de violences conjugales
- ☛ Assurer une prise en charge de l'homme violent

### **Les actions suivantes pourront être développées :**

- ☛ Organisation d'au moins 2 groupes de parole par trimestre réunissant les victimes de différentes structures d'aide afin d'informer et sensibiliser

- ☛ Organisation de rencontres professionnels tout public afin d'informer et sensibiliser sur les violences conjugales (conférences, séminaires, journées porte ouverte dans les structures d'aide, etc.)
- ☛ Création d'une fiche d'identification commune pour le suivi des victimes (cela facilitera le suivi des victimes quelque soit l'interlocuteur par la transmission des informations relatives aux femmes victimes entre les différentes structures)

### **Plus-values du réseau :**

A terme, le réseau de coordination contribuera non seulement à la centralisation de l'ensemble des données/informations relatives aux violences conjugales mais aussi à un renforcement de la collaboration entre les diverses structures.

En effet, avec ce partenariat entre les institutions, les associations et les professionnels de la santé, la femme victime de violences conjugales pourra bénéficier d'un accompagnement tout au long des procédures et/ou procès et ainsi se reconstruire. De même, l'homme auteur des actes de violences, pourra, à son tour, être volontaire pour un suivi aux fins d'éviter les récidives.

Cet accompagnement tout au long des procédures sera source :

- ☛ d'une prise en charge efficiente de la victime dès son entrée dans le dispositif
- ☛ d'un suivi personnalisé aux victimes écoutées et hébergées
- ☛ d'un encadrement des enfants (écoute, accompagnement et suivi)
- ☛ d'une lutte contre la récidive du partenaire
- ☛ de l'insertion, réinsertion socioprofessionnelle des victimes
- ☛ d'un accompagnement psychologique et thérapeutique de l'homme violent
- ☛ Etc.

Il permettra aussi d'évaluer l'ampleur du phénomène de la violence conjugale en Guadeloupe à travers l'analyse des données recueillies auprès des professionnels.

### **○ Renforcement des dispositifs existants**

L'enquête a fait ressortir un certain nombre de manquements au niveau des dispositifs d'aide aux victimes de violences conjugales.

Les actions suivantes devraient être conduites par les structures habilitées à écouter, aider, accompagner et héberger les victimes de violences conjugales :

- ☛ **Renforcement des actions de sensibilisation et d'information** en direction du public (les adolescents, les étudiants, les personnes âgées, les populations migrantes ...) :
  - ◆ Organiser des conférences, ateliers de travail, rencontres :
    - lors de la journée internationale de commémoration des violences envers les femmes en partenariat avec le Rectorat pour sensibiliser les jeunes

- 1 fois par trimestre avec les professionnels de santé, les services de la police et de la gendarmerie et les professionnels des centres d'écoute et d'hébergement des victimes

• **Renforcement de l'aide, écoute et accompagnement des victimes de violence conjugales :**

- ◆ Renforcer le soutien psychologique des victimes
- ◆ Informer les victimes sur leurs droits
- ◆ Orienter, aider et soutenir les victimes dans leurs démarches de recherche d'emploi et d'un logement
- ◆ Faciliter l'attribution de l'aide financière aux femmes
- ◆ Renforcer la disponibilité et la délivrance d'informations nécessaires aux femmes victimes afin de les aider dans leur prise de décision

• **Suivi psychologique et accompagnement des auteurs d'actes de violences conjugales** par une prise en charge individuelle et collective du partenaire violent afin d'éviter la récurrence

- ◆ Organiser des réunions de groupe avec les auteurs de violences conjugales (groupe de 4-5 personnes)
- ◆ Organiser des séminaires de formation (informer sur les droits et devoirs) à l'intention des auteurs de violences conjugales

• **Renforcement du partenariat Police/Gendarmerie/Structures d'écoute et d'hébergement**

- ◆ Communiquer sur la liste des structures d'écoute et d'hébergement de femmes victimes de violences conjugales (contact des associations, personnes ressources, etc.)
- ◆ Orienter les victimes de violences conjugales vers les structures ressources
- ◆ Multiplier les stages spécifiques de formation à l'intention des personnels de police et de gendarmerie

○ **Renforcement du soutien financier des associations**

Les structures d'aide aux victimes (centre d'écoute et d'hébergement) rencontrent des difficultés dues à une situation financière précaire.

Des partenariats financiers pourront être consolidés avec les organismes publics comme le Conseil Général, les Municipalités, la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, la Caisse d'Allocation Familiale.



D'autres sources de financements privés pourront être envisag   par les associations telles que le m  c  nat, sponsoring, la sollicitation de fondations ....

Le renforcement de l'aide financi  re aux structures permettra    terme de :

• **Recruter du personnel qualifi   et comp  tent**

• **Renforcer le fonctionnement des accueils t  l  phoniques**

- ◆ Assurer des permanences de nuit pour l'  coute des victimes
- ◆ Offrir 7 jours sur 7 des services d'aide et d'accompagnement des victimes

• **Renforcer la prise en charge des victimes** par un meilleur service aux victimes de violences conjugales (accueil,   coute, suivi et accompagnement)

• **Renforcer les campagnes de communication sur les violences conjugales**

- ◆ Distribution de d  pliants
- ◆ Campagnes d'affichage
- ◆ Diffusion des num  ros t  l  phoniques des services d'aide aux victimes (radios, presse   crite ...)
- ◆ Diffusion de spots publicitaires

• **Am  liorer l'h  bergement des victimes de violences conjugales** par une offre en logement d'urgence donnant un peu plus d'intimit   aux femmes

- ◆ Possibilit   d'un partenariat avec les   tablissements h  telier pour la mise    disposition de chambres    moindre de co  t
- ◆ Ouvrir un autre lieu d'h  bergement pour les femmes victimes de violences conjugales (il est pr  vu d'en ouvrir un Basse-Terre d'une capacit   de 9 lits)